

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil

(Du 27 septembre 2010)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE**Projet de loi portant modification de la loi
sur la Banque cantonale neuchâteloise (LBCN):
rémunération de la garantie de l'Etat**

La commission de gestion et des finances,

composée de MM. Philippe Haeberli, président, Fabien Fivaz, vice-président, Baptiste Hurni, rapporteur, Claude Guinand, Charles Häsler, Olivier Haussener, Jean-Bernard Wälti (*excusé pour ce point*), François Konrad, Daniel Ziegler, Martial Debély, Jacques Hainard, Bertrand Nussbaumer, Daniel Schürch, Raymond Clottu et Jean-Charles Legrix,

fait les propositions suivantes au Grand Conseil:

Entrée en matière (art. 64 OGC)

Par 13 voix contre 1, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de loi.

Vote final

Par 13 voix contre 1, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de loi tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat.

Préavis sur le traitement du projet (art. 102ss OGC)

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat restreint.

Neuchâtel, le 9 novembre 2010

Au nom de la commission
de gestion et des finances:

Le président,
PH. HAEBERLI

Le rapporteur,
B. HURNI